

Extrait du Registre des Délibérations

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 11 février, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame BENDJEBARA-BLAIS, Présidente.

- **Étaient présents** : Madame BENDJEBARA-BLAIS, Madame LALIGANT, Monsieur JULIEN, Madame FORESTIER, Monsieur LEVASSEUR, Madame CREVON, Madame BOUJDI, Monsieur MARAIS, Madame VAN DUFFEL, Madame LEVACHER et Madame PLESSIS

- **Étai(en)t absent(s) excusé(s)** : Monsieur PREMONT

- **Était absente non excusée** : Madame CHEVALLIER

- Assistaient également à la séance Madame LHERNAULT et Madame FRERET

- **Secrétaire de séance** : Monsieur LEVASSEUR assisté de Madame FRERET

- **Date de la convocation** : Vendredi 30 janvier 2026

Nombre de Membres en Exercice : 13
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 11

07/2026
BUDGET PRIMITIF CCAS
-
EXERCICE 2026

Conseil d'Administration du 11 février 2026

Le C.C.A.S. accueille et accompagne le public en précarité tout au long de l'année, en s'appuyant sur son expertise en matière d'accueil, d'insertion, ainsi que son service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en faveur des personnes âgées et dépendantes.

Pour rappel, les principales missions du CCAS sont :

- L'instruction des droits et statuts (aides légales, domiciliations...);
- Le soutien à l'autonomie des personnes (SAAD, accompagnement budgétaire, prévention...);
- La cohésion sociale (prévention générale, lutte contre les expulsions locatives,...).

Le Budget Primitif 2026 du CCAS, nouvellement élaboré conformément à l'instruction comptable M57, a donc pour finalité de répondre à ces missions.

Dans la continuité des éléments évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, le budget se présente de la façon suivante :

A. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement se définit comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	114 280,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	18 198,19 €
012	Charges de personnel	294 000,00 €	013	Remboursement sur rémunération personnel	2 705,00 €
65	Autres charges de gestion courante	187 402,00 €	70	Produits des services du domaine	36 546,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	9 443,00 €	74	Dotations et participations	544 500,00 €
			75	Autres produits de gestion courante	3 175,81 €
	TOTAL	605 125,00 €		TOTAL	605 125,00 €

1) Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent selon les chapitres suivants :

- Au chapitre 011 « Les charges à caractère général » : 114 280,00 €

Elles concernent toutes les charges liées directement au fonctionnement courant du CCAS, de son patrimoine immobilier et les différentes manifestations destinées à la population. Elles se définissent **par thématiques ou actions** comme suit :

• <u>Maintenance informatique et fournitures</u>	3 300 €
• <u>Contrats assurance et adhésion</u>	7 770 €
• <u>Remboursement de frais à la Ville (fluides) :</u>	3 000 €
• <u>Réparation et carburant du véhicule :</u>	2 300 €
• <u>Entretien et taxes patrimoine immobilier :</u>	4 160 €
• <u>Transport denrées Banque Alimentaire :</u>	1 300 €
• <u>Colis des Aînés :</u>	26 500 €
• <u>Coût Voyage des Aînés (transport et hébergement)</u>	32 000 €
• <u>Repas des Aînés :</u>	32 000 €
• <u>Animations aînés (Rencontr'Aînés) :</u>	550 €
• <u>Animations écocitoyennes et jardins partagés :</u>	600 €
• <u>Services bancaires et affranchissements</u>	350 €
• <u>Transports divers et Remboursements kmq</u>	450 €

- Au chapitre 012 « Charges de personnel » : 294 000,00 €

Ce montant correspond aux 5 postes administratifs (hors SAAD), dont le temps plein de l'agent mis à disposition de la Ville auprès du CCAS, dont le coût s'élève à 41 000,00 €

- Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 187 402,00 €

Ce chapitre regroupe :

- ✚ L'ensemble de l'Action sociale en faveur des différents bénéficiaires (aide alimentaire, fonds d'aide aux jeunes et logement) pour un total de 13 600 €, soit :

Article 6558 – Participations à des Fonds de Solidarité :

- | | |
|--------------------------------------|---------|
| ○ FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) | 2 000 € |
| ○ FSL (Fonds de Solidarité Logement) | 6 500 € |

Article 65133 - CAP bons alimentaires et Energie : 3 600 €

Article 65138 – Aides sur autres factures (Eau, EDF, etc...) 1 500 €

- ✚ Droits MALEO (logiciel métier) pour 2 900 €
- ✚ Les subventions versées aux associations pour un total de 6 500 € (Banque Alimentaire, 5 000 € et Clic Repérage, 1 500 €) ;
- ✚ Une participation prévisionnelle au budget annexe SAAD à hauteur de 164 400 € ;
- ✚ Des arrondis liés aux charges sociales pour 2 €.

- Au chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 9 443,00 € €

Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations, destinées à constater la dépréciation des actifs, afin d'en prévoir leur renouvellement à terme. Il convient de préciser qu'une partie est à titre estimatif, compte tenu du fait que la nomenclature M57 impose l'amortissement « prorata temporis », dont les dotations pour les acquisitions réalisées cette année seront constatées en fin d'année.

Soit un montant total de dépenses de fonctionnement de 605 125,00 €

2) Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes du budget primitif 2026 sont fixées à 605 125,00 €, afin d'assurer l'équilibre de la section.

- Au chapitre 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses » : 36 546,00 €

Ces recettes sont constituées :

- ✚ du remboursement de frais (assurances, fluides, copieur) par le SAAD à hauteur de 1 446,00 €,

- ✚ du remboursement des charges par des tiers à hauteur de 3 100,00 € (remboursement CAP non utilisés, remboursement Taxe Foncière Presbytère par le locataire),

- ✚ Du remboursement des frais du Séjour Aînés par les participants pour 32 000,00 €

- Au chapitre 74 « Dotations et participations » : 544 500,00 €

D'une part, il s'agit de la dotation allouée par la Ville au C.C.A.S, s'élevant à 535 000 €.

D'autre part, l'aide versée par le Département, au titre de la mission référent RSA (4 500 €), et pour le 1^{er} trimestre concernant l'action de prévention sur l'isolement de la personne âgée au titre de la Convention des Financeurs (5 000 €) , soit 9 500 € au total.

- Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 3 175,81 €

Ce chapitre concerne le loyer perçu pour le Presbytère.

- Au chapitre 002, l'excédent de fonctionnement 2025 reporté pour 18 198,19 €

Soit un montant total de recettes de fonctionnement de 605 125,00 €

B. Section d'investissement

La section d'investissement se décompose comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	001	Résultat d'investissement reporté	90 294,56 €
21	Immobilisations corporelles	35 000,00 €	10	Dotation FCTVA	358,44 €
27	Avance Remboursable	1 000,00 €	27	Avance Remboursable	1 000,00 €
			040	Dotations aux amortissement	9 443,00 €
	TOTAL	41 000,00 €		TOTAL	101 096,00 €

Comme les dernières années, la section d'investissement se présente donc en **suréquilibre de 60 096,00€** ; Pratique autorisée par l'article 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite de la reprise de l'excédent d'investissement reporté (90 294,56€) augmenté des dotations d'amortissements (9 443,00 €).

1) Les dépenses d'investissement

- Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 5 000,00 €

Il est inscrit des crédits à hauteur de 5 000,00 €, destinés à d'éventuels renouvellements de licences bureautiques, en cas de changement de postes informatiques.

- Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 35 000,00 €

Comme énoncé lors des orientations budgétaires, ces sommes sont inscrites globalement à titre préventif et seront réalisées au fur et à mesure des besoins avérés.

- Au chapitre 27 « Immobilisations financières » : 1 000,00 €

Des avances remboursables peuvent être accordées sur demande à hauteur de 1 000,00 €.

2) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des amortissements, des avances remboursables, de la dotation FCTVA et de l'excédent d'investissement reporté.

- Au chapitre 040 « Dotations aux amortissements » : 9 443,00 €

Concerne les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, prélevées sur la section de fonctionnement.

- Au chapitre 27 « Immobilisations financières » : 1 000,00 €

Des avances remboursables peuvent être accordées sur demande à hauteur de 1 000,00 €.

- Au chapitre 10 « Dotations et fonds divers » : 358,00 €

Au regard des investissements réalisés en 2025, le CCAS pourrait percevoir une dotation FCTVA à hauteur de 358,00 €.

- Au chapitre 001 « Solde d'investissement reporté » : 90 294,56 €

Ce chapitre fait état de l'excédent d'investissement constaté à l'issue de l'exercice 2025.

Sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE :

- D'adopter ce Budget Primitif 2026, équilibré en section de fonctionnement et d'investissement

AUTORISE :

- Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents relatifs à cette décision

La Présidente du CCAS
Pour la Présidente et par délégation,

Chantal LALIGANT
Vice-Présidente
Chantal LALIGANT
Vice-Présidente CCAS

CCAS de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf

ARRETES ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

- Pour : 11

- Contre : 0

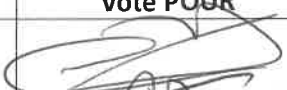

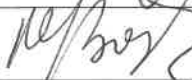
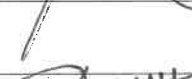

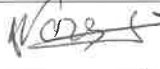

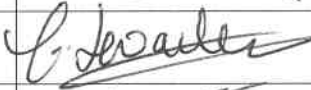




- Abstention : 0

Date de convocation : 30/01/2026

Présenté par la Présidente, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 11/02/2026

Les membres du Conseil d'Administration,

	Vote POUR	Vote CONTRE	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine			
LALIGANT Chantal			
BOUJDI Marie-Yvonne			
CHEVALLIER Christine			
CREVON Catherine			
FORESTIER Maryvonne			
JULIEN Jean-Yves			
LEVACHER Chantal			
LEVASSEUR Norbert			
MARAIS Lionel			
PLESSIS Francine			
PREMONT Julien			
VAN DUFFEL Aurélia			

Certifié exécutoire par la Présidente, compte-tenu de la transmission en Préfecture, leet de la publication le

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le